

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
BOBIGNY  
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE  
93000 BOBIGNY

**CLASSEMENT SANS SUITE**

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

**Références à rappeler :**

Rédacteur :

Maître,

Pour faire suite à votre requête concernant

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **011302** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFERIEUR A 30 KM/H PAR  
CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.1  
C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_, en date du \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ avec le(s) véhicule(s)

immatriculé(s) :

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de \_\_\_\_\_, retenue de \_\_\_\_\_ pour une vitesse

Après examen de votre requête et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s).

Je vous pris d'agrèer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à BOBIGNY, le 12/09/2024

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
Le Commandant de Police

